

Le Moulin Rouge et le Château du Fort



Visorando



Randonnée n°315736

Une randonnée proposée par Office de Tourisme de Puisaye-Forterre

Parcours balisé N°69.

Dans le célèbre village du bric-à-brac, les chemins creux ont la cote ! Une immersion garantie en pleine nature.

Mézilles est classé dans les villages "Cités de caractères de Bourgogne - Franche-Comté".

Durée :	2h50	Difficulté :	Facile
Distance :	8,77 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	114 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	117 m	Région :	Puisaye
Point haut :	268 m	Commune :	Mézilles (89130)
Point bas :	197 m		



Description

Départ de cette randonnée au parking de la salle des fêtes, le long de la D965.

(D/A) Dos à la salle des fêtes, partir en montant sur la gauche sans traverser la route. Passer l'école, tourner à gauche dans le Chemin des Pimolles. Longer le terrain de sport, puis le cimetière et descendre sur la gauche.

(1) La voie goudronnée se termine pour laisser place à un chemin traversant, prendre à droite jusqu'à la prochaine bifurcation.

(2) Le chemin se divise, virer à droite et poursuivre jusqu'au prochain croisement où il faut bifurquer à droite pour atteindre les premières maisons des Dalibeaux.

(3) À la route, tourner à gauche, poursuivre cette voie en laissant les chemins partant à droite et à gauche. Au croisement avec une autre route perpendiculaire, virer à gauche. Garder cette petite voie jusqu'aux Soupérons où elle se termine en chemin empierré.

(4) À ce carrefour, tourner franchement à gauche en gardant le chemin principal, longer le grillage de la propriété sur la droite. Au bout, choisir le sentier qui part sur la gauche, puis croiser à main droite le ruisseau le Branlin.

(5) En arrivant sur la voie goudronnée (bande herbeuse au milieu par endroits), la descendre sur la droite, traverser le pont qui enjambe le Branlin pour aboutir à un carrefour. Décrire un léger droite-gauche pour partir dans un nouveau chemin creux qui débouche devant la Chapelle du Château du Fort.

(6) Passer devant l'entrée du château, continuer sur ce chemin et, dans la grande courbe, le quitter pour s'engager en face. Cheminer dans le bois, puis dans une bande plantée de haies pour aboutir à un croisement de petites voies. Aller en face sur cette rue peu large mais goudronnée.

(7) Arrivé dans les faubourgs de Mézilles, choisir la Rue des Ferriers et laisser à droite la Rue de la Barre, à gauche, la Route de Fontaines. Rejoindre la D965, la traverser sur le passage protégé. Arrivé sur le trottoir, prendre à gauche en direction du pont. Traverser un des bras du Branlin et descendre de suite dans le jardin de Ribaudin. Traverser ce jardin en longeant le bief et sortir par la grille donnant sur la rue. Descendre en direction de la rivière pour passer soit par le gué, soit sur le pont (suivant la hauteur d'eau et l'envie).

(8) Virer à gauche dans le chemin qui longe le Branlin. Passer sous le porche abritant le lavoir et sortir dans l'angle de la Rue du

Points de passages

D/A Parking de la salle des fêtes
N 47.70014° / E 3.173686° - alt. 202 m - km 0

1 Fin de la voie goudronnée, virer à droite
N 47.697201° / E 3.180874° - alt. 201 m - km 0.74

2 À droite vers les Dalibeaux
N 47.693365° / E 3.186119° - alt. 219 m - km 1.34

3 À gauche, à la route
N 47.684353° / E 3.181663° - alt. 258 m - km 2.53

4 Sur la gauche, chemin principal
N 47.685739° / E 3.198722° - alt. 216 m - km 4.49

5 À droite, vers le pont du - Branlin (rivière) - Affluent de l'Ouanne
N 47.691199° / E 3.192135° - alt. 219 m - km 5.31

6 Débouché sur une voie caillouteuse - Château du Fort
N 47.699345° / E 3.195181° - alt. 249 m - km 6.38

7 Tout droit en direction de la voie D965
N 47.701814° / E 3.176474° - alt. 206 m - km 7.95

8 Suivre le Branlin - Église Saint-Marien (Mézilles)
N 47.702001° / E 3.171592° - alt. 198 m - km 8.35

D/A Parking de la salle des fêtes
N 47.700139° / E 3.173681° - alt. 202 m - km 8.77

Moyen-Âge et la Rue de l'Église. Remonter cette dernière en gardant l'église à main gauche. Rejoindre la Grande Rue, tourner à gauche, traverser la D965 sur le passage protégé pour retrouver le parking de départ (D/A).

Informations pratiques

Ce chemin se pratique en toutes saisons mais certaines parties sont boueuses en période de grandes pluies.

Ce parcours est bien ombragé sur une grande partie, car passant en chemins creux, bordés d'arbres têtards et de grandes haies.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°69 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2019.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

Visite du village de Mézilles, du lavoir en contrebas de la Rue de l'Église.

(1) À gauche, un aller-retour au gué du Moulin Rouge est possible (100m).

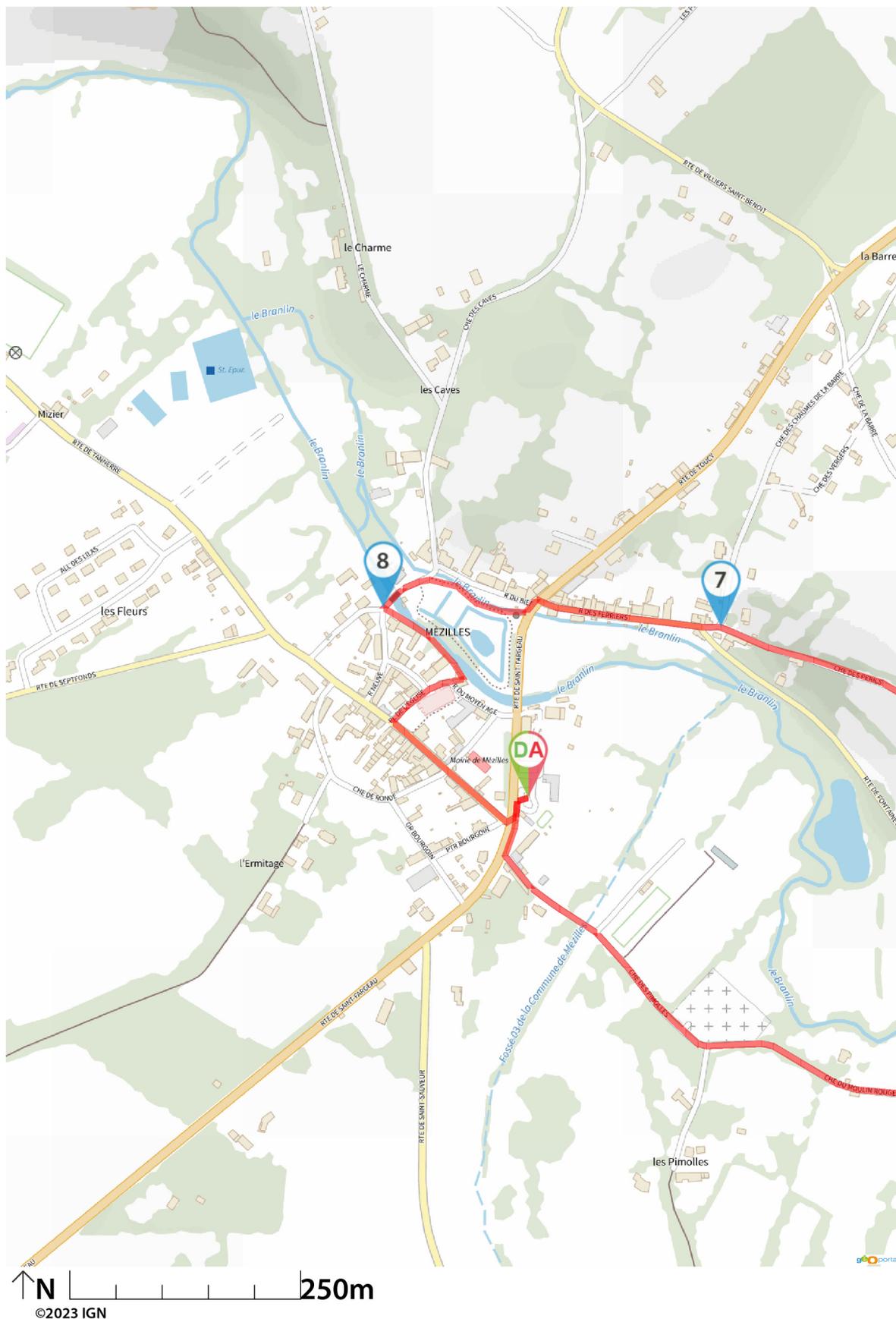
Peintures murales dans l'Église Saint-Marien au cœur du village.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-moulin-rouge-et-le-chateau-du-fort/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARDEAU

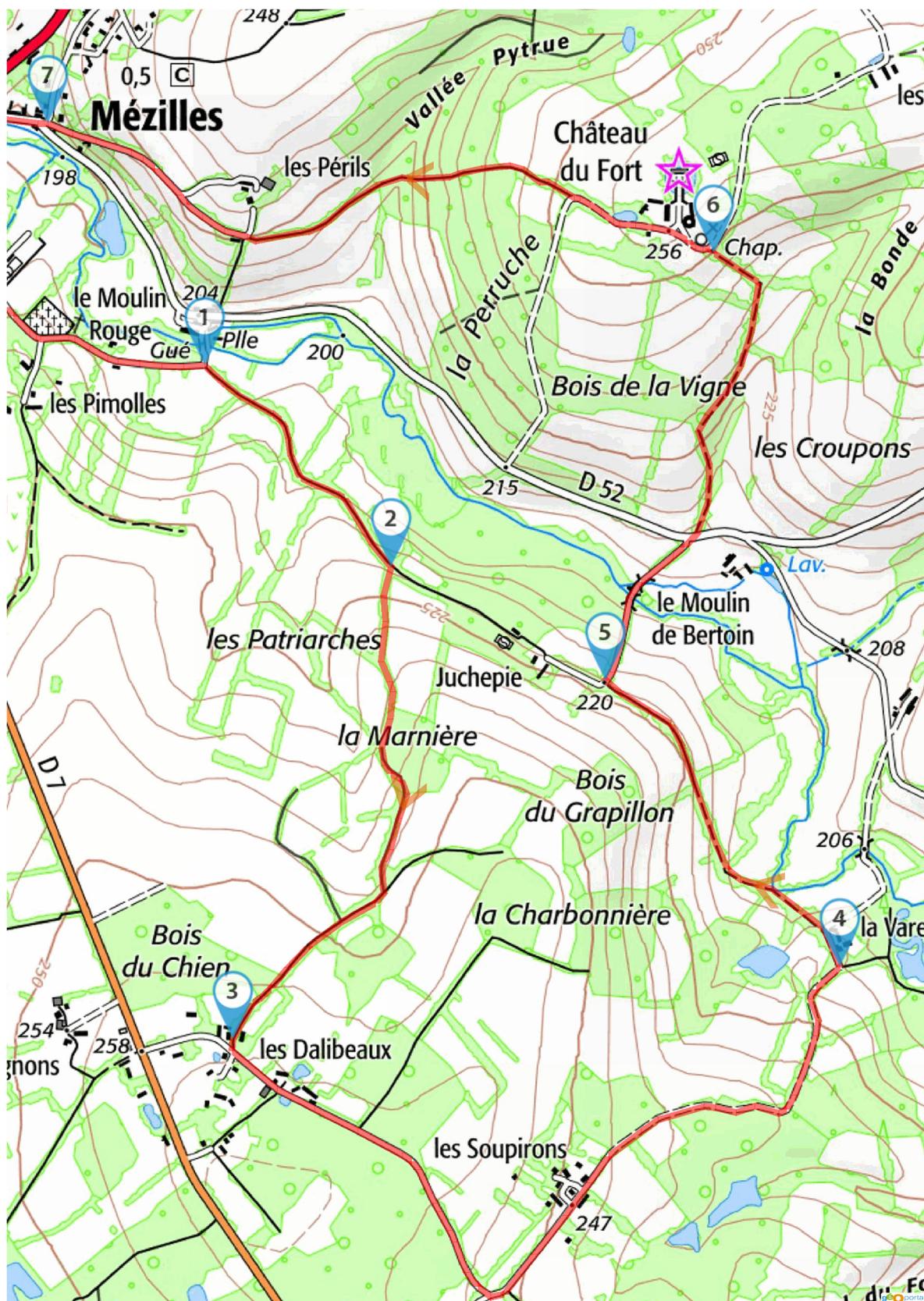
Tel : 03 86 45 61 31 - Email : loisirs@puisaye-tourisme.fr - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.